

SYNDICATS NATIONAUX de l'INSEE
CGT, CFDT, SUD

Communiqué de presse

Non à une statistique au service d'une pseudo-identité nationale !

Un grand débat public a été organisé à la fin 2006 et au début 2007 par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) sur la « statistique de la diversité ». L'ensemble des acteurs sociaux (patronat, confédérations syndicales, associations de lutte contre les discriminations, organisations anti-racistes, parlementaires, statisticiens, chercheurs, etc.) avait pu s'exprimer.

Au final, la CNIL avait souhaité améliorer la connaissance des causes de discriminations tout en refusant de créer un référentiel « ethno-racial ».

Pourtant le 13 septembre 2007 dans le cadre du projet de loi sur l'immigration, le gouvernement, masqué derrière un amendement de parlementaires UMP, veut ouvrir la voie au fichage « ethno-racial » généralisé des populations « impures » par l'origine.

Certes, ces députés prétendent s'abriter derrière la connaissance des discriminations pour mieux les combattre. Ils veulent en fait imposer à une société française, qui y est réfractaire, le recueil « *des données faisant directement ou indirectement apparaître les origines raciales ou ethniques des personnes* ».

Les mauvaises intentions percent encore plus clairement dans leur proposition de ne pas soumettre au Conseil National de l'Information Statistique, mais à une simple commission consultative désignée à leur discrétion les projets de recueil de telles données « ethno-raciales ».

L'inclusion de cet amendement dans une loi destinée à durcir les conditions d'entrée des étrangers et à restreindre le regroupement familial ne laisse pas de doute sur l'objectif final de cet amendement : il s'agit bien d'imposer un référentiel « ethno-racial » visant à distinguer les personnes qui participent de l' « identité nationale » de celles qu'il convient de surveiller, de rejeter, d'expulser.

Le gouvernement propose déjà le ciblage des populations à risque dès l'enfance, la généralisation des fichiers d'empreintes génétiques, le recours à l'ADN pour « démasquer les fausses filiations ». La statistique se voit maintenant associée, par cet amendement, à la politique des quotas d'expulsion et à l'amalgame toujours aussi ignoble de l'identité nationale et de l'immigration.

Chercheurs et historiens se sont déjà exprimés et mobilisés contre cette innovation sémantique et administrative, dont le seul précédent historique est le commissariat général aux questions juives du gouvernement de Vichy (<http://www.upolin.org>).

Les statisticiens ne sauraient accepter que leurs compétences et outils soient utilisés à des fins aussi douteuses. Le mouvement le plus large doit s'organiser et s'amplifier pour faire barrage à de tels projets.

Paris, le 14 septembre 2007

L'analyse des syndicats de l'Insee sur les statistiques « ethniques » :

http://cgtinsee.free.fr/dossiers/stats_ethniques/2007/position_intersyndicale_stats_ethniques_jan_2007.pdf